

PLAN FEDERAL DE REPRISE DES ACTIVITES JUDO EN TOUTE SECURITE :

Les orientations du Ministère des sports en matière de reprise de l'activité sportive, issues des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, ne permettent pas une reprise des activités de sport de combat, comprenant le judo et ses disciplines associées, avant le 2 juin 2020. Il s'agit cependant, pour chacune des structures affiliées à la FFJDA, de pouvoir se préparer à accueillir les pratiquants et les accompagnants dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, dès que les pouvoirs publics le permettront.

Dans cette démarche, l'encadrement technique et les services de la fédération ont produit 4 types de protocoles (ci-annexés) d'organisation de l'accueil et des pratiques judo proportionnées aux différents niveaux de contraintes sanitaires qui pourraient être imposés aux clubs de judo, selon les périodes et les territoires. Ces protocoles sont accompagnés de proposition de mesures d'organisation sanitaire de nature à garantir une reprise des activités associatives en toute sécurité.

La Direction Technique Nationale



PROCOLE FFJDA

POUR DES ACTIVITES JUDO JUJITSU EN TOUTE SECURITE

Plan de « dé-confinement » progressif des activités Judo Ju-Jitsu au sein des structures affiliées à la FFJDA

1. Une démarche de reprise d'activité évolutive

Présentation des différents niveaux de protocoles fédéraux permettant une pratique des activités Judo Ju-Jitsu, au sein des structures affiliées à la fédération, modulable selon chaque type de recommandation sanitaire et adaptée au plan national de prévention et de lutte contre la pandémie.

2. Détail des protocoles de reprise d'activité.

2.1. Protocole de Très Haute Vigilance – Niveau 4

Protocole de reprise d'activité tenant compte de la stricte distanciation sociale, du port du masque, et des gestes barrières. Ce protocole permet la réalisation de nombreux exercices et mises en situation, par des adaptations pédagogiques spécifiques, et particulièrement le Tendoku-Renshu (travail seul).

2.2. Protocole de Vigilance Élevée – Niveau 3

Protocole adapté à une pratique en binôme, limitant le nombre de contacts, avec port du masque et respect des gestes barrières. Ce protocole permet la mise en œuvre de la majorité des exercices pédagogiques, avec une vigilance particulière au respect des espaces et à la limitation des échanges de groupe.

2.3. Protocole de Vigilance Modérée – Niveau 2

Protocole adapté à une pratique traditionnelle, limitant le nombre de contacts, avec port du masque et respect des gestes barrières. Une vigilance particulière est apportée aux règles d'hygiène respiratoires.

2.4. Protocole de Vigilance Préventive – Niveau 1

Protocole adaptée à une pratique traditionnelle par le biais de mises en œuvre pédagogiques permettant le respect strict des gestes barrières.

6 – Protocole de mesures sanitaires s'imposant à l'enseignant et aux bénévoles de l'association sportive.

Préconisations concernant l'hygiène individuelle des acteurs de l'association, le niveau de propreté et d'asepsie adapté des lieux et matériels de pratique, les processus de circulation, les espaces et zones d'activité identifiés.

7 – Protocole de dispositif sanitaire de désinfection du Dojo.

Préconisations concernant les mesures et fréquences de nettoyage et désinfection des dojos, des aires de pratique et du matériel pédagogique.

UNE REPRISE D'ACTIVITE MODULABLE DANS LE TEMPS

La FFJDA a défini 4 protocoles de reprise progressive d'activité, répondant à 4 hypothèses de contraintes de sécurité sanitaire imposées par le gouvernement ou correspondante au plan national de prévention et de lutte contre la pandémie. La mobilisation de chaque protocole dépendra des indicateurs sanitaires du moment, des directives de l'Etat, et sera communiqué, en temps réel, à chaque structure affiliée.

PROTOCOLE DE TRES HAUTE VIGILANCE

Il répond à un très haut niveau de vigilance



Niveau 4 de vigilance

Echéancier : aussi longtemps qu'il est interdit de se toucher et que le port du masque est obligatoire

Conditions sanitaires

- Distance de sécurité sanitaire
- Limitation du nombre de pratiquants
- Gestes barrières Covid-19
- Port du masque

Préconisations pédagogiques générales

- Tendoku-renshu (travail seul) ou avec matériel pédagogique (mannequin)
- Habiletés Motrices et Techniques Fondamentales Tashi-Waza et Ne-Waza
- Apprentissage des Ukemi (chute)
- Postures, Déplacements, Coordination, Mobilité



PROTOCOLE DE VIGILANCE ELEVEE

Il répond à un niveau de vigilance élevé mais permet une pratique à 2, à condition de garder le même partenaire tout au long de la séance



Niveau 3 de vigilance

Echéancier : entre en vigueur dès que nous serons autorisés à nous toucher, mais que nous devons limiter le nombre de contacts

Conditions sanitaires

- Distance de sécurité sanitaire mais autorisant une pratique en binôme
- Limitation du nombre de pratiquants
- Gestes barrières Covid-19
- Port du masque

Préconisations pédagogiques générales

- Tendoku-renshu et Geiko (exercices conventionnels) de coopération
- Habiletés Motrices et Techniques Fondamentales en Tachi-Waza
- Apprentissage des Ukemi (chute)
- Postures, Déplacements, Coordination, Mobilité



PROTOCOLE DE VIGILANCE MODEREE



Niveau 2 de vigilance

Il répond à un niveau de vigilance modéré mais impose toujours le port obligatoire du masque.

Echéancier : dès que la règle de distanciation sociale est levée, mais que le port du masque reste obligatoire.

Conditions sanitaires

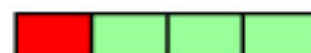
- ~~Distance de proximité sanitaire~~
- ~~Limitation du nombre de pratiquants~~
- Gestes barrières Covid-19
- Port du masque

Préconisations pédagogiques générales

- Geiko de coopération et d'opposition en Tashi-Waza privilégiés
- Toute application pédagogique adaptée au respect de l'hygiène respiratoire et des gestes barrières.



PROTOCOLE DE VIGILANCE PREVENTIVE



Niveau 1 de vigilance

Il répond à un niveau de vigilance commun à tout citoyen

Echéancier : dès que la règle d'hygiène respiratoire est levée (fin du port du masque).

Conditions sanitaires

- ~~Distance de proximité sanitaire~~
- ~~Limitation du nombre de pratiquants~~
- Gestes barrières Covid-19
- ~~Port du masque~~

Préconisations pédagogiques générales

- Aucune restriction pédagogique tant que les situations proposées permettent le respect des gestes barrières.



PROTOCOLE DE VIGILANCE CONFORME A NOTRE PRATIQUE

Il correspond aux règles d'hygiène habituelles demandées à tout judoka, s'inscrivant dans le RESPECT d'autrui, l'une des 8 valeurs de notre code moral.